Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le - 1 DEC. 2022
ID : 081-218101400-20221124-1674_DL97241122-DE

LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITI

MAIRIE de LAVAUR

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 19
Procurations : 14
Votants : 33
N°97 /2022

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DELIBERATION : Droits d'occupation du domaine public : Terrasses – étalages sur trottoirs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-deux, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, VIDAL, Mmes GUIDEZ, MARIGNOL, M. LARUE, Mme BALAT, Adjoints, M. BONHOMME, Mme RÉMY, M. VANTAUX, Mmes ESPARBIÉ, DOURTHE, MM. POMARÈDE, DELORD, BÉLINGAND, Mme BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes MOUGIN, FAURE.

Avaient donné pouvoir :
Mme IMBERT à Mme GUIDEZ
M. FÈVRE à M. BONHOMME
M. LABORDE à M. LARUE
M. RENAULT à Mme RÉMY
M. GAMBIER à M. VANTAUX
Mme LESPINARD à Mme BALAT
Mme DECOUX-POINDRELLE à Mme BONNIFACY
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme TAILHADES à Mme MARIGNOL
Mme LEY à Mme DOURTHE
M. DAVID à M. NAVELLOU
Mme ALBOUY POMPONNE à Mme MOUGIN
M. THÉNARD à Mme FAURE
Mme LE NY à M. CARAYON

Mme MARIGNOL est nommée secrétaire de séance.

Le conseiller municipal délégué à l'agriculture, aux foires et aux marchés informe que lors de la séance du 19 mai 2022, le conseil municipal avait approuvé des nouveaux tarifs de droits d'occupation du domaine public concernant les terrasses.

Il s'avère opportun d'annuler cette délibération.

.../...

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le - 1 DEC. 2022
ID : 081-218101400-20221124-1674_DL97241122-DE

.../...

Ainsi, la délibération du 12.12.2014 portant le même objet resterait en vigueur.
Il est demandé au Conseil Municipal d'entériner l'annulation de la délibération du 19.09.2022 susvisée.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE, l'annulation de la délibération du 19.09.2022 référente aux tarifs de droits de place susvisée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

La secrétaire de séance,

Marie-Claire MARIGNOL